



ISOE part modulable

Suite à notre interpellation, le SRH du ministère de l'Agriculture nous fait savoir que le paiement de l'ISOE part modulable a été installé **sur la paye du mois de décembre avec effet rétroactif au 01/09/2021.**



**Pour agir et se faire entendre, venez rejoindre
FO Enseignement Agricole !**

En adhérant à **FORCE OUVRIERE**, vous adhérez à un syndicat libre
dont le ciment fondateur est l'indépendance

Téléchargez le bulletin d'adhésion [ici](#)



 B413 - 78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP -  01 49 55 81 42
 foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr  www.foenseignementagricole.fr
 www.facebook.com/foenseignementagricole/  twitter.com/FOENSAGRI